

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRAUDOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

063-200002574-20230221-2023_03_T1-DE
Reçu le 28/02/2023

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023-03 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site Anna Rodier - AMBERT le 21 février 2023 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 13 février 2023.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 9/17

Présents : Ingrid DEFOSSÉ-DUCHÈNE ; Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Michel PRAS ; Valérie PRUNIER ; Isabelle QUENEE ; Philippe TARDIVAUD ;

Excusés : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Sylvie DEMATHIEU ; Alain MOLIMARD ; Simon RODIER ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Isabelle QUENEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les réponses aux appels à projet,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du CIAS de la manière suivante :

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

SERVICE	LIBELLE DE L'EMPLOI	TYPE DE POSTE	CADRE D'EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE	AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE ANNUELLE
Logement	Référent Parcours logement	CDD PROJET	Attaché	35 H	48 000 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide :

- **D'approuver :**
 - **La création de poste ci-dessus présentées ;**
 - **La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;**
 - **L'inscription budgétaire au chapitre prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et au paiement des charges pour l'année ;**
- **De charger Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

AR Prefecture

063-200002574-20230221-2023_03_T1-DE
Reçu le 28/02/2023

Fait à Ambert, le 21 février 2023

Le Président

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 01/03/2023

Daniel FORESTIER

